

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 50  
En exercice : 50  
Présents : 44  
Pouvoirs : 6  
Qui ont pris part  
à la délibération : 50  
Votes exprimés :  
POUR : 50  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
14 avril 2026  
Date d'affichage :  
14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Frédéric BOUSIGNAC – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération  
**VOTE DES TAXES LOCALES 2026**

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget primitif, il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux.

Les produits attendus seront donc les suivants :

Taxe foncière bâtie additionnelle :	3,38 %	Produit attendu :	278 309 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle :	9,29 %	Produit attendu :	131 639 €
Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires) :	4,77 %	Produit attendu :	141 144 €
<b>Total du produit attendu de la fiscalité additionnelle :</b>			<b>551 092 €</b>
CFE unique ou de zone :	22,11 %	Produit attendu :	822 934 €

La fraction de TVA attribuée en compensation de la Taxe d'habitation (résidences principales) s'élève à **295 249 €**

Depuis 2021, les bases des valeurs locatives des établissements industriels sont divisées par deux pour la CFE. Une allocation compensatrice est versée à la collectivité.

Le montant total des allocations compensatrices notifié s'élève à **23 645 €** pour la taxe foncière, **2 906 €** pour la taxe d'habitation et **235 752 €** pour la CFE (dont 215 689 € pour les établissements industriels).

A partir de 2023, la collectivité ne perçoit plus le produit de la CVAE. La perte de ce produit est compensée pour les collectivités territoriales par une fraction de TVA nationale.

Le montant notifié de la fraction de TVA pour la CVAE s'élève à **274 486 €**.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,**

**ACCEPTE et VOTE les taux proposés ci-dessus.**

La secrétaire de séance,  
Marie-Laure GRIMARD




La Présidente,  
Sandra PICART






EPCI : 008 SEREIN  
 DEPARTEMENT : 89  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

N° 1259 EPCI (1)

TAUX  
 FDL  
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 999 586	3,38		8 234 000	278 309	3,38	278 309
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 414 924	9,29		1 417 000	131 639	9,29	131 639
Taxe d'habitation additionnelle	2 986 225	4,77		2 959 000	141 144	4,77	141 144
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 654 062	22,11		3 722 000	822 934	22,11	822 934
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				551 092	Total	1 374 026
					822 934		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe d'habitation additionnelle	Produits attendus	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case



II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
569 735	1 247 956	0	10 839	262 303	0	139 798	1 951 035

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	1 374 026	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	1 951 035	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026	3 325 061
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A AUXERRE

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
 DOMINIQUE GONTARD



A L'Isle sur Serein

Le 20 avril 2026

Pour le Groupement,



IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayothe	0
c. Locaux industriels	23 605
d. Logements sociaux et longue durée	24
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	16
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	2 906
b. Mayothe	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	16
b. Base minimum	19 773
c. Locaux industriels	215 689
d. Autres allocations	274

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	875 724
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	597 631
c. Par la loi (autres)	0
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 314 985
<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Résidences secondaires et assimilées	2 959 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Correction des bases THRS	-50 638
d. Correction des bases THLV	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	723 962
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	200 855
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	149 035
f. Stations radioélectriques	171 981
g. Installations gazières et autres	2 123
<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. TVA compensant la TH	295 249
b. TVA compensant la CVAE	274 486
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
a. Moyenne nationale	8,89
b. Taux maximum	5,66

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

<b>Taux maximum :</b>	
a. De droit commun	22,15
b. Dérogatoire	22,15
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	22,15
e. Avec majoration spéciale	>>>

<b>Taux moyens pondérés :</b>	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,002267	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001974	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95
b. Taux plafond de 2026	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens des taxes foncières de 2025 :</b>	
a. au niveau national	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

<b>Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...</b>	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

**Taux moyens de référence au niveau national :**

a. Taxe foncière bâtie	39,79
b. Taxe foncière non bâtie	51,19